

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01 + HEBDOS

Groupe de travail sur la tarification des services publics

Mieux tarifer pour mieux vivre ensemble

Québec, le 10 avril 2008 – Le Groupe de travail sur la tarification des services publics dévoile aujourd’hui son rapport et fait état des conclusions de ses travaux en regard du mandat confié. Le président du groupe, M. Claude Montmarquette, et les deux membres, M. Joseph Facal et M^{me} Lise Lachapelle, recommandent au gouvernement l’élaboration d’une nouvelle politique de tarification qui se voudrait être un instrument efficace et équitable pour financer les services publics. Selon le groupe de travail, le gouvernement doit définir dans une loi-cadre l’objectif, les principes et les modalités de la politique de tarification.

« Cette nouvelle politique devrait avoir pour objectif que les tarifs soient à la fois efficaces et équitables, permettant de mieux tarifer pour mieux vivre ensemble », a souligné M. Claude Montmarquette.

Rappelons que le Groupe de travail sur la tarification des services publics est né d’un besoin d’examiner les enjeux et de conseiller le gouvernement dans l’élaboration d’une nouvelle politique de tarification.

Les éléments à la base de la réflexion

La tarification est un sujet politiquement difficile et qui comporte des implications sociales devant être soigneusement prises en compte puisqu’elle est susceptible de toucher tous les citoyens, notamment les plus démunis qui peuvent être davantage affectés par des augmentations de tarifs touchant des biens ou des services essentiels.

Il existe également une perception erronée selon laquelle modifier la tarification est synonyme d’imposer une nouvelle taxe. En fait, la tarification repose sur l’idée selon laquelle celui qui utilise un service doit également être celui qui le paye – concept d’utilisateur-payeur –, alors qu’avec la taxation, celui qui acquitte les taxes ne va pas forcément utiliser les services financés par ces taxes.

De plus, parmi les enjeux liés à la tarification, il faut avant tout garder à l’esprit que la politique de tarification soulève tout le problème de la part relative des tarifs et des impôts auxquels on fait appel pour financer les services publics : tout service public insuffisamment tarifé devra être financé au moyen des impôts.

Toutefois, les tarifs, lorsqu'ils sont définis de façon adéquate, ont pour effet d'infléchir les comportements des utilisateurs dans la bonne direction. La tarification devient ainsi un outil essentiel pour gérer nos comportements afin de répondre aux objectifs collectifs de façon efficace et plus équitable.

M. Montmarquette a d'ailleurs souligné que : « des tarifs définis de façon adéquate permettent de réduire le gaspillage des ressources, de protéger l'environnement et d'assurer la pérennité de notre patrimoine, tout en dégagant le financement nécessaire pour assurer la qualité du service offert, pour mieux vivre ensemble ».

Des mythes à dégonfler, des vertus à rappeler

Les discussions concernant la tarification sont brouillées par quelques mythes, qu'il faut absolument dissiper avant d'aller plus loin dans une analyse de la question.

En effet, contrairement à la croyance populaire :

- les services publics ne sont pas gratuits, leur coût réel est en fait le plus souvent noyé dans la contribution fiscale globale;
- les tarifs au Québec n'augmentent pas toujours. Dans les faits, la plupart des tarifs demandés au Québec pour les services publics ont augmenté moins rapidement que l'inflation depuis dix ans;
- les tarifs ne sont pas plus élevés qu'ailleurs, bien au contraire. Au total, les Québécois auraient acquitté 5 milliards de dollars de tarifs de plus si on leur avait appliqué les règles de tarification existant dans l'ensemble du Canada.

Aussi, les tarifs utilisés judicieusement peuvent être plus équitables envers les plus démunis car ils permettent de concentrer l'aide sur ceux qui en ont davantage besoin.

Il importe également de rappeler qu'en plus de ces mythes, la tarification a d'importantes vertus, car elle contribue à améliorer la qualité des services et encourage l'efficacité dans l'utilisation des ressources.

Une nouvelle politique de tarification

Les différents constats dégagés amènent le groupe de travail à recommander que le gouvernement définisse, dans une loi-cadre, l'objectif, les principes et les principales modalités de la nouvelle politique de tarification des services publics qui se voudrait plus efficace et plus conforme à l'intérêt de tous. Elle devrait donc être bâtie à partir des six principes suivants :

- la couverture des coûts, sauf si des politiques publiques en ont clairement décidé autrement et à condition que ces coûts soient régulièrement évalués;
- la transparence;
- la solidarité par rapport aux plus démunis;
- l'affectation des revenus de la tarification aux services tarifés;
- la reddition de comptes;
- l'évaluation des politiques publiques comportant un volet tarifaire.

Des suggestions concrètes

Le groupe de travail présente un certain nombre de suggestions concrètes concernant des tarifs qui touchent à certains volets majeurs de la vie en société. Il a ainsi réfléchi aux tarifs appliqués dans cinq domaines, soit l'enseignement universitaire, la consommation d'électricité, l'utilisation de l'eau, les péages routier et urbain et la garde des enfants.

Pour gérer un bien précieux : les droits de scolarité universitaire

Le gel des droits de scolarité universitaire, en place au Québec durant l'essentiel des quatre dernières décennies, est l'exemple-type d'une politique qui s'est longtemps voulue à la fois efficace et équitable. En fait, elle n'est ni l'une ni l'autre. Le groupe de travail recommande, entre autres, une augmentation du plafond que le gouvernement applique aux droits de scolarité universitaire, afin qu'ils reflètent davantage les coûts de l'enseignement. Les universités pourraient ou non relever leurs droits au niveau du plafond. Il est également suggéré que le gouvernement effectue un ajustement correspondant des prêts et bourses offerts aux étudiants et indexe annuellement sa subvention aux universités afin de prendre en compte l'évolution des coûts.

L'électricité : une ressource qui n'est pas vendue à son véritable prix

Le groupe de travail recommande que le gouvernement révise l'encadrement législatif des coûts de l'électricité, afin que la tarification de cette ressource prenne en compte sa valeur sur les marchés d'exportation et reflète le coût croissant de la production provenant des projets récents.

En tout état de cause, il importe que la hausse des tarifs d'électricité n'affecte pas les plus démunis. Le groupe de travail recommande que le gouvernement ajuste en conséquence l'aide sociale ou l'un des crédits d'impôt définis en faveur des bas salariés, et évite d'agir sur les tarifs eux-mêmes.

L'eau : mettre fin au gaspillage

La consommation canadienne est de 65 % plus élevée que la moyenne des pays de l'OCDE et ce phénomène de surconsommation, bien loin de se résorber, va plutôt en s'accroissant. Au niveau des diverses villes à travers le Canada, la comparaison n'est guère plus reluisante. En effet, le Québec est l'une des provinces où l'utilisation des compteurs d'eau est la moins répandue, mais où la consommation moyenne est parmi les plus élevées. Ainsi, selon le groupe de travail, le Québec devrait se doter d'une loi générale sur l'eau, qui établirait un cadre législatif cohérent permettant de mettre en place les différentes mesures nécessaires à la gestion durable de l'eau, dont, d'ici 10 ans, la présence obligatoire de compteurs pour l'ensemble des résidences, des commerces et des industries, ainsi qu'une tarification basée sur les coûts de production réels.

Pour améliorer nos services et protéger l'environnement : le péage routier et urbain

Actuellement, les utilisateurs du réseau routier ne reçoivent aucun signal de prix, mais sont très conscients du vieillissement du réseau routier, et de la nécessité de trouver de nouvelles sources de financement pour en assurer la rénovation. Afin de mieux utiliser la tarification pour l'amélioration du réseau routier, le groupe de travail recommande que le niveau des droits sur les permis et les immatriculations soit davantage relié à l'utilisation réelle du réseau par les automobilistes. Il recommande également d'étudier la possibilité d'implanter un péage urbain autour de l'île ou de l'agglomération de Montréal, afin de gérer les problèmes de congestion aux heures de pointe. Ce péage devrait s'accompagner d'investissements additionnels dans les transports en commun.

Pour vérifier la cohérence entre la tarification et les objectifs poursuivis : les frais de garde en CPE et en milieu familial

Le programme de services de garde constitue un outil collectif intéressant et pertinent afin de répondre aux tendances démographiques et aux habitudes de vie actuelles, mais implique un coût élevé, dont il faut être bien conscient. Ainsi, à l'égard des frais de garde en milieu familial, le groupe de travail suggère que le gouvernement procède à une évaluation rigoureuse des coûts actuels et projetés de la politique de financement des frais de garde et procède à un ajustement périodique de la contribution demandée aux parents, afin de stabiliser la proportion de la subvention gouvernementale et ainsi refléter l'augmentation des coûts.

Conclusion

Au terme de ce rapport, le groupe de travail souhaite donc envoyer un message clair au gouvernement et à l'ensemble des citoyens : la tarification utilisée de façon efficace et équitable constitue un outil d'enrichissement collectif et d'amélioration du bien-être de tous qu'il est dans notre plus grand intérêt d'utiliser.

Le groupe de travail croit que la politique de tarification proposée doit se concrétiser dans une loi-cadre, indiquant à l'ensemble des organismes dépendant de l'État la voie à suivre. Plus particulièrement, le groupe croit fermement que le jeu partisan ne doit plus fausser une politique de fixation des tarifs efficace et équitable.

Pour y arriver, et pour conscientiser les citoyens aux liens actuels entre tarifs et impôts, de ce qu'ils paient et de la façon dont ils le paient, il y a un virage à prendre et une nouvelle culture à établir.

Mieux tarifier pour mieux vivre ensemble est possible, il est temps de s'y mettre.

M. Montmarquette a rappelé que : « Le groupe de travail souhaite que le rapport déposé aujourd'hui soit étudié sereinement et à son mérite, et que chacune des recommandations soit estimée à sa juste valeur, avant que des décisions ne soient prises ».